

<https://pierre-alainmillet.fr/rencontre-sur-une-antenne-relais>



rencontre sur une antenne relais de téléphonie

- Rencontres -

Date de mise en ligne : samedi 24 septembre 2011

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ce vendredi 23 Septembre, la visite du cadre de vie a été remplacée par une rencontre avec les riverains de la rue Anatole France, qui ont appris par leur bailleur la future installation d'une antenne relais de téléphonie. La visite à proximité de Emmaus sera reportée, d'autant qu'il me paraissait très important de participer à 17h à la manifestation contre la crise financière et pour la sauvegarde de Veninoy.

Un premier rendez-vous sur place avait eu lieu le vendredi précédent avec la présidente du conseil de quartier Véronique Calut et le service environnement.

Les locataires sont mécontents que seules les 3 allées du bâtiment sur lequel serait installé l'antenne ont été prévenu par le bailleur Villogia, sachant que ce ne sont pas les logement qui sont sous l'antenne qui peuvent s'interroger, mais plutôt ceux qui seraient dans le cône d'émission de l'antenne, donc sur un immeuble voisin de même hauteur.

Ils sont aussi mécontents car le projet est présenté entièrement validé et sans aucune discussion possible.

La rencontre de ce vendredi a permis d'expliquer ce qu'a fait la ville dans ce dossier précis, et ce que nous préparons sous la forme d'un accord avec les opérateurs.

les objectifs de la ville

Du point de vue du droit, la ville ne peut pas interdire une antenne qui respecte les règles de l'urbanisme. De fait, d'un point de vue judiciaire, l'opérateur n'a besoin que de permis de construire ou même selon la nature des travaux, d'une déclaration préalable, pour lesquels la ville ne peut que vérifier le respect du règlement d'urbanisme,.

C'est pourquoi, comme de nombreuses autres villes, nous avons proposé aux opérateurs de se mettre d'accord sur des règles de choix des emplacements d'antennes. Cet accord sera présenté pendant le Grand Rendez-Vous (Jeudi 30 à 16h).

Les opérateurs s'engagent à soumettre à la ville AVANT le dépôt des documents administratifs d'urbanisme, leur projets d'antenne. La ville les soumettra à une commission de concertation, avec les conseils de quartier, et en informant et associant les habitants concernés. La ville affiche clairement ses objectifs dont le premier est de ne pas avoir d'antenne à moins de 100m d'un équipement recevant du public enfant, âgé ou malade. Cette phase de discussion permet aussi à la ville de demander aux opérateurs de mutualiser leurs installations pour limiter le nombre de lieux d'antennes, et à rendre transparent et contrôlable les puissances émises et les conditions d'exploitation.

La ville va d'ailleurs s'équiper dès l'an prochain d'outils de mesures, pour compléter celles qui sont réalisées par des prestataires. Depuis 2 ans, nous avons réalisé de nombreuses mesures et les résultats sont constants. Aucune mesure ne dépasser 1V/M, très loin de la norme officielle, et très proche de la limite demandée par les associations. Le nouvel appareil nous permettra d'être plus précis et de réaliser plus de mesures.

Le cas Anatole France

Le cas Anatole France est le dernier qui a été traité sans le travail de cette commission. L'opérateur a néanmoins soumis son dossier au service environnement de la ville. Compte tenu que la règle des 100m était respectée, le service a validé le dossier techniquement. Mais la commission qui n'est pas encore en place n'a pas été réunie. J'ai annoncé aux riverains que je vais la réunir sur ce cas, en demandant à l'opérateur de jouer le jeu.

Cela permettra de répondre à certains des questions posées par les riverains

- quel serait l'impact au niveau du square où joue très souvent de nombreux enfants ?
- quel serait l'impact sur les appartements du dernier étage de l'immeuble voisin, qui est à moins de 100m ?
- quelle est l'utilité de cette antenne par rapport aux autres antennes du quartier ?

En tout état de cause, il est clair que l'opérateur ne peut imposer une antenne. Il ne peut l'installer qu'avec l'accord du propriétaire, dans ce cas, le bailleur VILLOGIA. Les locataires sont évidemment légitimes à intervenir auprès de leur bailleur, soit pour chercher à bénéficier de la recette correspondante, soit à refuser l'installation.

Je conseille aux riverains de se renseigner d'ailleurs sur les autres antennes existantes dans leur quartier. L'image ci-dessous peut être consultée dynamiquement sur le [site cartoradio](https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH359/antennes_parilly-2c9ed.png)

[https://pierrealainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH359/antennes_parilly-2c9ed.png]

sur le fonds, oui ou non, faut-il des antennes relais ?

Plusieurs habitants me disent « mais pourquoi le maire de Vaulx-en-Velin a interdit les nouvelles antennes dans sa commune » ? Vérification faite ce samedi, la décision de mon collègue et camarade de Vaulx-en-Velin est plus pragmatique. Il renforce les règles en demandant aux opérateurs de respecter un niveau d'émission inférieur à 0,6V/M, niveau demandé par beaucoup d'associations, et très inférieur à la norme officielle de 60V. Et en attendant les réponses des opérateurs, il suspend les dossiers en cours. IL évoque d'ailleurs ses doutes en disant « on est dans un débat irrationnel. tout le monde souhaite un portable dernière génération, mais personne ne veut d'antennes-relais. Sur les risques des antennes, je n'ai pas d'avis : et ceux qui en ont m'étonnent toujours. Il faudrait un vrai positionnement scientifique et là, on ne sait pas. Certains disent qu'il y a danger, d'autres non. C'est du méli-mélo »

De mon point de vue, l'objectif annoncé par Bernard Genin est une idée intéressante et qui correspond à l'esprit de l'accord que nous discutons avec les opérateurs. Il n'est pas réaliste de refuser toutes les antennes. D'une part, parce que l'immense majorité des habitants veut effectivement avoir un téléphone portable qui fonctionne bien, et surtout parce que personne ne sait ce qui est le moins dangereux, avoir plusieurs antennes de faibles puissances, ou en avoir moins qui émettent plus d'énergie ! Sans compter que quand un téléphone cherche une antenne dont le signal est trop faible, c'est le téléphone qui devient plus dangereux, téléphone que trop d'utilisateurs gardent contre l'oreille de longs moments !

Si des recherches continuent et sont nécessaires, peut-être d'ailleurs plus pour les risques professionnels, je constate qu'il y a en fait presque un consensus scientifique sur certains points. Évitions les experts engagés du côté des opérateurs ou de leurs opposants. Le centre internationale de recherche sur le cancer, qu'on ne peut soupçonner de lien avec les opérateurs de téléphonie écrit ainsi en 2007 :

L'induction de cancer par un rayonnement de 450 à 2200 MHz a fait l'objet de nombreuses études expérimentales et humaines. La plupart de ces études tant chez les humains que dans les modèles animaux n'ont trouvé aucune association entre l'usage du téléphone portable ou la proximité d'antennes de téléphonie mobile et les risques de cancer.

Du point de vue de la santé publique, j'avoue que je suis beaucoup plus préoccupé par la consommation de tabac qui continue à progresser chez les jeunes. Les études sanitaires sur les risques des ondes électromagnétiques n'arrivent pas à établir un consensus scientifique sur le niveau des risques. Mais ce qui est sûr, c'est que les plus alarmistes évoquent des risques qui sont 100 fois plus faibles que les risques tout à fait établis du tabac ! Pourtant, presque personne ne parle du tabagisme passif dans les espaces publics !